



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



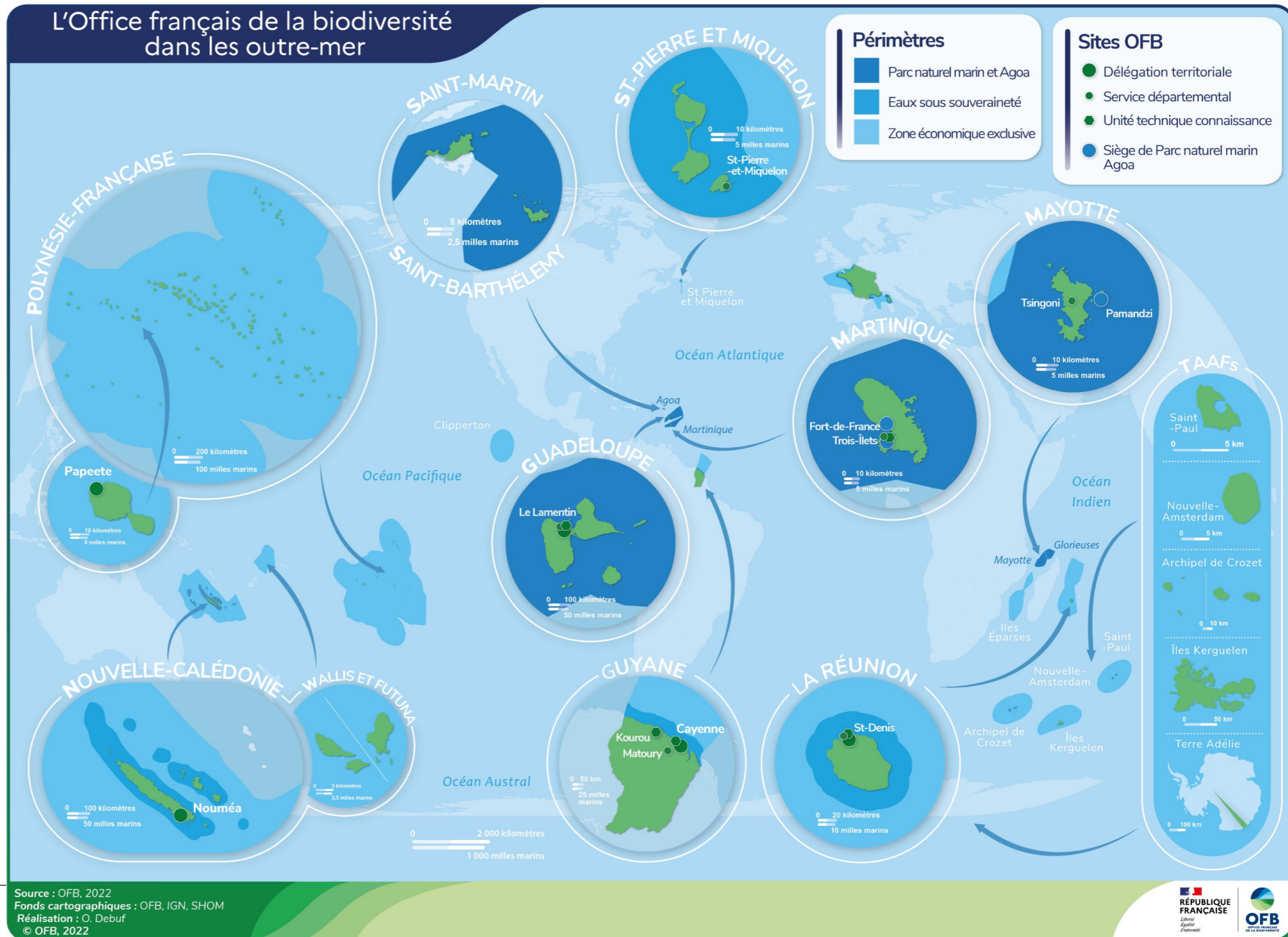
Biodiversité ultramarine, préserver face aux menaces

**Guillaume DIRBERG
DIRECTION DES OUTRE-MER**

31/03/2025

La direction des Outre-mer de l'OFB, est présente dans **9 territoires** sur les 13 et répartie au sein de **20 implantations**

170 agents



1. Connaissance et expertise

Connaissance et expertise

- 1.1. Caractériser et **suivre** l'état de la **biodiversité**, les **usages** et les **pressions** qui en résultent et l'efficacité des mesures de gestion et de restauration mises en œuvre
- 1.2. **Structurer les données** et coordonner les systèmes d'information
- 1.3. **Inform**er la **société** en constituant le centre de référence pour la connaissance sur la biodiversité
- 1.4. **Appuyer scientifiquement** la **conservation** et la **gestion durable** des **espèces**
- 1.5. **Apporter les connaissances** nécessaires pour l'ingénierie de la **préservation** et de la **restauration** écologique des **écosystèmes**
- 1.6. **Identifier des solutions** pour favoriser une **coexistence** équilibrée entre les **activités humaines** et la **biodiversité**





2. Police de l'environnement



Police de l'environnement

- 2.1. Assurer une **police environnementale et sanitaire** au service de la biodiversité
- 2.2. Assurer un **appui aux services de l'État** dans l'instruction de certains dossiers soumis à autorisation ou dérogation en s'appuyant sur la séquence « **éviter, réduire, compenser** »
- 2.3. Contribuer à une bonne application de la **police administrative**
- 2.4. Mettre en œuvre les nouvelles prérogatives des inspecteurs de l'environnement (IE) en matière **judiciaire**
- 2.5. Assurer l'organisation de l'**examen du permis de chasser** et la **délivrance du permis de chasser**
- 2.6. **Faire évoluer les outils** dédiés à la police et permettre l'accès aux fichiers autorisés pour les inspecteurs de l'environnement

3. Appui aux politiques publiques

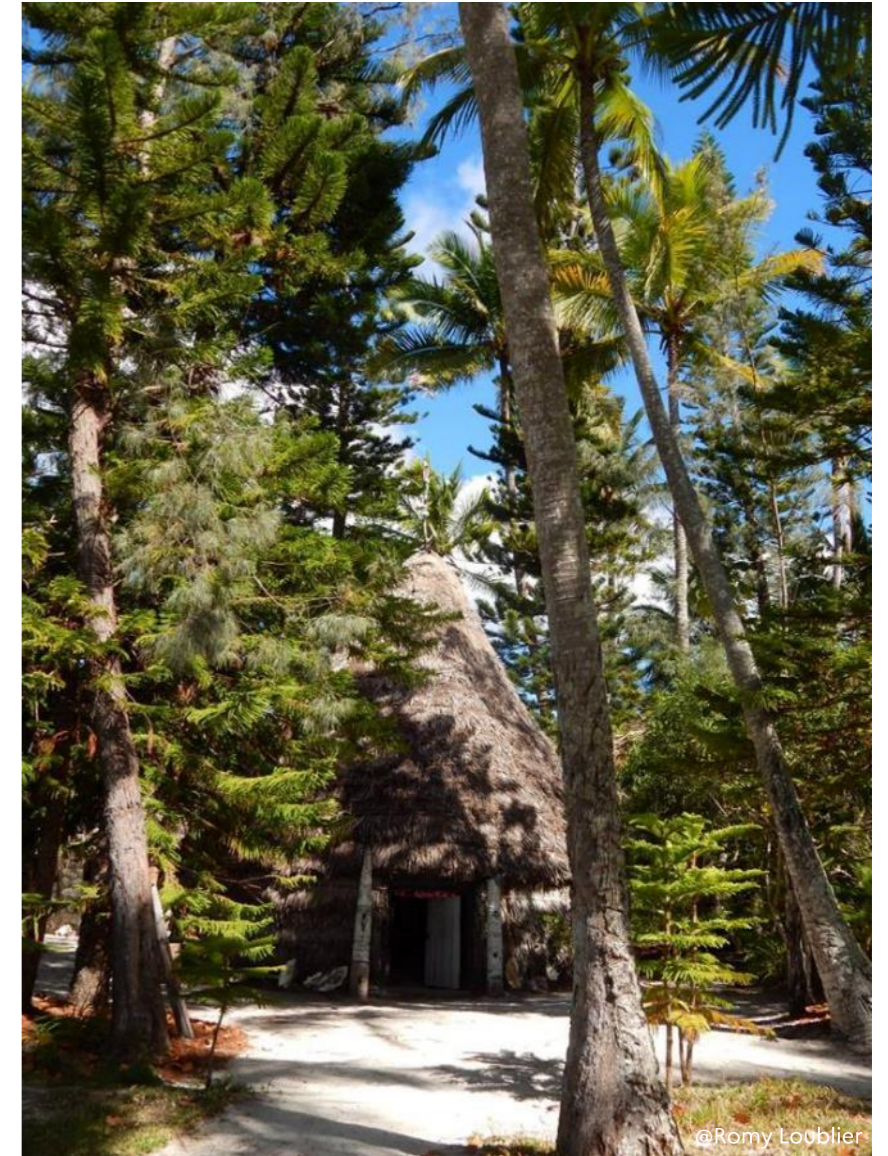
Appui aux politiques publiques

3.1. Appuyer la politique française **au niveau européen et international** par les échanges, la coopération et l'expertise

3.2. Appuyer **au niveau national** la mise en œuvre des directives et règlements européens → concerne uniquement les DN

3.3. Appuyer la **conception** et **l'évaluation** des stratégies nationales et l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles

3.4. Appuyer **l'action des territoires** en faveur de l'eau et de la biodiversité



4. Aires protégées





Aires protégées

4.1. Gestion directe d'aires protégées

Parc Naturel Marin de Martinique

Parc Naturel Marin de Mayotte

Sanctuaire AGOA

4.2. Appui à la gestion d'aires protégées

Financement

Expertise

L'OFB exerce les missions de gestion directe d'aires protégées et d'appui à la gestion d'aires protégées par des partenaires tiers, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées « SNAP 2030 » et de ses deux premiers plans d'action triennaux.

La SNAP est la première stratégie unifiée pour la métropole et les outre-mer qui reconnaît le lien évident entre les enjeux terrestres et marins. Elle concerne tous les types statutaires d'aires protégées et s'intéresse tant à leur création qu'à leur gestion.

5. Mobilisation des acteurs et des citoyens

Mobilisation des acteurs et des citoyens

5.1. **Sensibiliser, mobiliser** et faire participer les citoyens pour contribuer à faire de la biodiversité un enjeu de société

5.2. **Agir en coopération**, notamment avec les Régions et piloter des dispositifs de mobilisation afin de permettre le changement d'échelle dans la prise en compte de la biodiversité dans les territoires

5.3. **Contribuer à un développement économique favorable à la biodiversité**

5.4. **Accompagner la transition écologique** auprès des usagers de la biodiversité

5.5. **Renforcer les compétences des acteurs** via la mise en réseaux, la diffusion de ressources et la formation



Exemples d'actions

- SIB
 - Appels à projets
 - Aires protégées
 - Acquisition de connaissances
 - Coopération
-

Réduction des pressions : Solidarité Inter-bassins

Financement des infrastructures d'eau et d'assainissement par l'OFB dans les Outre-mer

Les contrats de convergence et de transformation (CCT) 2024- 2027 se déploient avec une programmation globale de 203 M€.

Zone géographique	Montant engagé par territoire en 2024
Guadeloupe	12 M€
Martinique	1,57 M€
Saint-Martin	-
Guyane	3,6 M€
La Réunion	5 M€
Mayotte	19,7 M€
Saint-Pierre-et-Miquelon	-
Nouvelle-Calédonie	0,78 M€
Polynésie française	-
Wallis et Futuna	-
TOTAL	42,65 M€



Inauguration de la station d'épuration de Domblière, sur la commune de Capesterre-de-Marie- Galante

(coût total de 960k€, cofinancé 55% par
l'Etat, 30% OFB et 15% OdE Guadeloupe)

APPELS À PROJETS



- Micro-projets
- Compagnonnages
- Projets partenaires

Candidatures
jusqu'au 4 mai 2025

Crédit : Tama no te Taioto

Conservation

association calédonienne Bird Conservation New Caledonia : rechercher des sites de nidification du pétrel tempête calédonien espèce d'oiseau marin endémique de Nouvelle-Calédonie



Sensibilisation

association MANOI : éduquer et de sensibiliser les mahorais aux gestes favorisant la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Restauration

Revégétalisation des plages de Gros-raisin et de Gros-Raisin, deuxième anse de la ville de Sainte-Luce



11 DÉCEMBRE 2024

Toutes les nouvelles

Deuxième appel à propositions de BESTLIFE2030 : Accélération des efforts locaux pour la conservation de la biodiversité



© ERIC DESCHAINTE

La première vague des 57 projets BESTLIFE2030 est en cours de réalisation, transformant les initiatives de conservation locales en actions concrètes dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne.

Fort de cette base solide, le programme BESTLIFE2030 s'apprête à lancer son deuxième appel à propositions d'ici le début du printemps 2025. Cette nouvelle phase témoigne de l'engagement continu du programme à soutenir la conservation locale, encourager la collaboration et renforcer les capacités dans les zones clés pour la biodiversité d'outre-mer en Europe. L'objectif : créer un impact durable et à long terme.

Réalisations du premier appel

Le premier appel a permis d'attribuer 5,52 millions d'euros pour relever des défis cruciaux en matière de biodiversité dans



Restauration et développement durable

Commune de Pointe-à-Pitre et ARBIG
LAPWENT LOKAL la pépinière des caraïbes

Lutte contre les EEE

Association Naturalistes, environnement
et patrimoine de Mayotte
Éradication du rat noir de l'îlot MBouzi



Restauration

Saint Pierre et Miquelon - Actions de restauration écologique
expérimentales pour lutter contre l'eutrophisation dans le
Grand Barachois

Le Parc naturel marin de Martinique

L'Office français de la biodiversité gère le Parc naturel marin de Martinique aux Antilles.

Créé le **5 mai 2017**, le Parc naturel marin de Martinique couvre une superficie de **48 900 km²**.

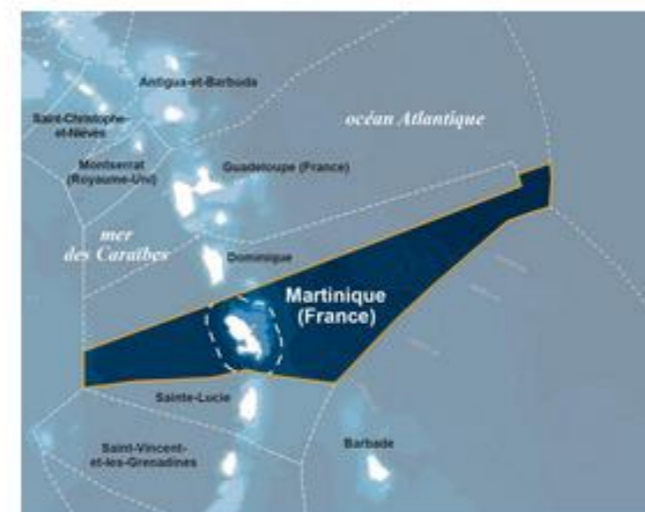
Il s'étend des côtes martiniquaises jusqu'à la limite de la zone économique exclusive, comprenant ainsi l'ensemble des eaux territoriales de l'île.

Situé entre l'océan Atlantique et la mer des Caraïbes, il est le **second plus grand parc naturel marin** de France après celui de Mayotte, dans l'océan Indien.

Un écosystème marin exceptionnel et fragile

En Martinique, la multiplicité des formations géologiques a engendré une grande diversité des fonds sous-marins et des espèces qu'ils abritent.

De la terre aux zones les plus profondes, de nombreux écosystèmes interdépendants se sont développés : mangroves, herbiers, coraux, sables, habitats des profondeurs...



Carte du Parc naturel marin de Martinique

Partagés entre trois côtes, les habitats naturels et les espèces marines ont évolué au fil de l'histoire volcanique de l'île. La côte Atlantique, bien oxygénée, présente un intérêt patrimonial exceptionnel avec de grandes surfaces d'herbiers, de coraux et de nombreuses mangroves. La côte méridionale, essentiellement bordée de récifs coralliens, accueille mollusques, poissons, gorgones, oursins... La côte Caraïbe, sous le vent, regroupe de petites communautés d'herbiers et de coraux le long d'une mince frange côtière, mais aussi la plus grande mangrove de l'île.

Classées parmi l'un des **36 hotspots** de la biodiversité mondiale, les îles de la Caraïbe et singulièrement la Martinique, comptent ainsi une biodiversité extrêmement riche, mais également fortement menacée.



Palétuviers dans la mangrove. Crédit photo : Henri Salomon



Tortue verte (Chelonia mydas). Crédit photo : Benjamin Guichard / OFB



Colonie corallienne de grand corail étoilé. Crédit photo : Alain Pibot / OFB

Le sanctuaire Agoa pour les mammifères marins

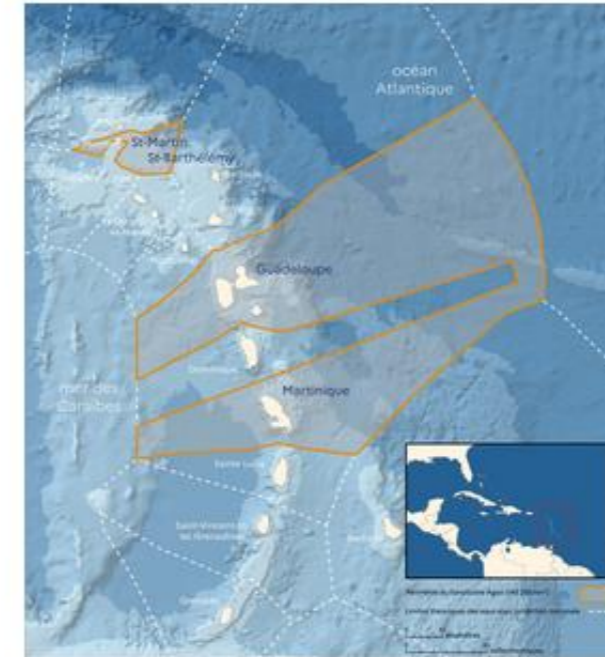
Dédié à la protection des mammifères marins des Antilles françaises, le Sanctuaire Agoa est une aire marine protégée gérée par l'Office français de la biodiversité.

Le sanctuaire Agoa est une des plus grandes aires marines protégées françaises, englobant les espaces marins des îles de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, sur une surface totale de **143 256 km²**.

Créé en **2010**, le Sanctuaire Agoa est officiellement reconnu en tant qu'aire marine spécialement protégée au titre du protocole **SPAW** (Specially Protected Areas and Wildlife) de la **Convention de Carthagène** en 2012 et obtient ainsi un statut international.

Le Sanctuaire Agoa est gouverné par une Conférence des Acteurs, composée de **32 membres** représentant les différentes parties prenantes de la protection des cétacés des Antilles françaises :

- l'Etat,
- les collectivités territoriales,
- les aires marines protégées,
- les partenaires de la région Caraïbe,
- le conseil scientifique du Sanctuaire,
- les professionnels du milieu maritime et acteurs de la promotion touristique,
- les associations engagées pour les mammifères marins.



Carte du Sanctuaire Agoa

1/3 des espèces mondiales de cétacés au sein du Sanctuaire Agoa



Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*). Crédit photo : Franck Mazéas

Le Sanctuaire Agoa a pour objectif d'assurer la protection des mammifères marins et de leurs habitats face aux impacts directs ou indirects, potentiels ou avérés, des activités humaines.

Baleines, cachalots, dauphins, orques, pseudorques, globicéphales... Ce ne sont pas moins de 26 espèces de cétacés qui ont été identifiées au sein du Sanctuaire Agoa, soit près d'1/3 des cétacés que l'on retrouve sur la surface du globe. Alors que certaines de ces espèces résident en permanence dans les eaux du Sanctuaire, d'autres, migratrices, n'y sont présentes qu'en période de reproduction ; c'est notamment le cas de la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*).

Parmi les cétacés observés dans le Sanctuaire Agoa, deux espèces sont considérées comme menacées dans les Antilles françaises et sont inscrites sur la liste rouge de l'IUCN au niveau régional : la baleine à bosse, classée « Vulnérable », et le grand cachalot, « En danger ».

REMMOA

Un programme d'observations naturalistes dans les territoires d'outre-mer

Lancé en 2008, REMMOA (REcensement des Mammifères marins et autre Mégafaune pélagique par Observation Aérienne) est un programme national qui vise à améliorer la connaissance des populations de mammifères et oiseaux marins, des raies, requins et tortues marines des espaces océaniques ultramarins.



**Recensement
Mégafaune
Marine**
Océan Indien 2010

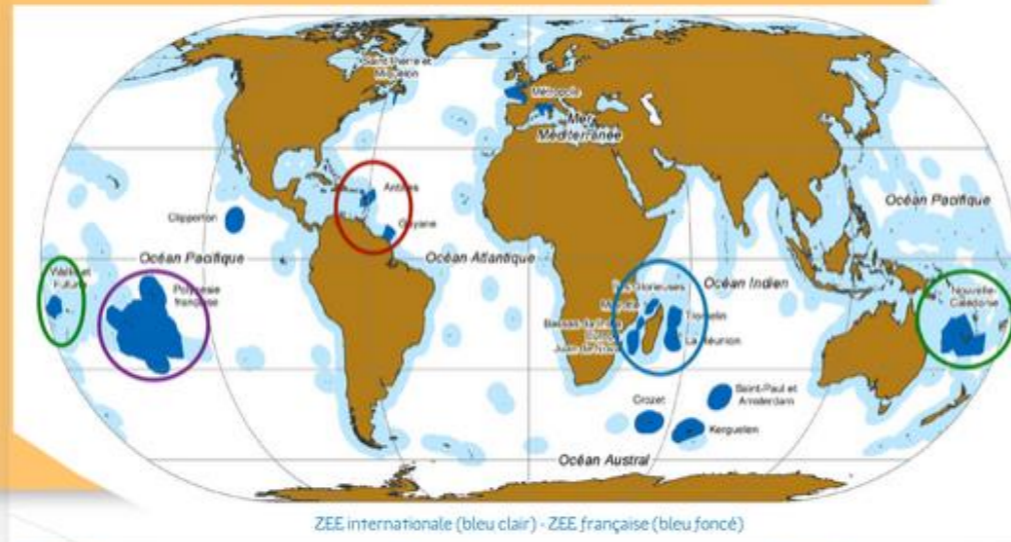


Un terrain d'étude gigantesque

Remmoa a couvert le domaine maritime tropical français, l'un des plus étendus au monde, auquel se sont ajoutées les eaux des pays de la COI (Commission de l'Océan Indien) à la faveur d'accords de collaboration régionaux, soit un total de plus de 4 millions de kilomètres carrés répartis dans trois océans – des

Methodologie

Les observations sont réalisées depuis un avion, ce qui permet de couvrir une vaste surface en peu de temps. Cette méthode est flexible dans sa mise en œuvre, en fonction du vent et de l'état de la mer,



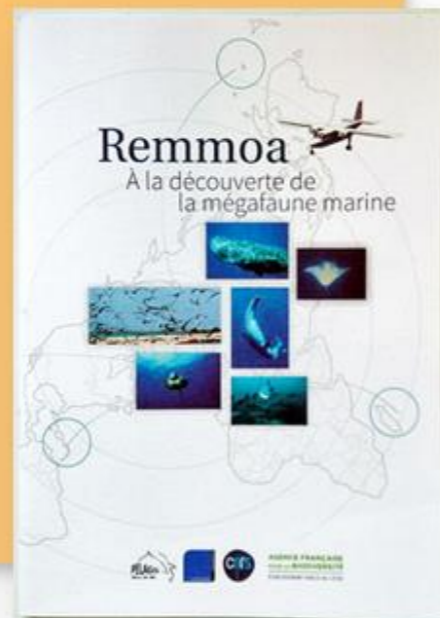
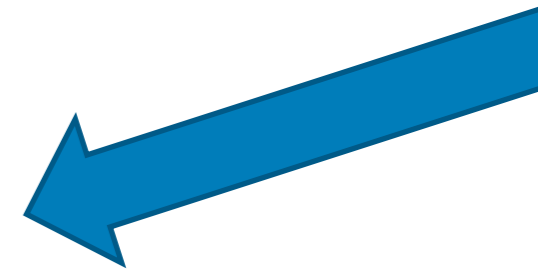
Zones d'études

Atlantique : ZEE des Antilles françaises et de Guyane.

Sud-ouest de l'océan Indien : ZEE de La Réunion, de Mayotte, des îles Eparses et des pays de la Commission de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles).

Sud du Pacifique : ZEE de Polynésie française.

Sud-ouest du Pacifique : ZEE de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna.



Feuilletez et téléchargez la brochure REMMOA



Varuna AMP, un projet de coopération internationale en faveur des aires protégées

19 / 03 / 2024

Mobilisation

Espaces naturels protégés



Dans l'océan Indien, l'Office français de la biodiversité (OFB) et Réserves naturelles de France (RNF) copilotent le projet Varuna AMP, avec pour objectifs de gérer les aires marines protégées du territoire de façon plus durable et de développer les réseaux d'acteurs locaux.

l'Union des Comores, Madagascar, Maurice (Ile Maurice et ile Rodrigues), la France (La Réunion, Mayotte, les TAAF) et les Seychelles

(MOA AFD ; MOE Expertise France)

<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/varuna-amp-un-projet-de-cooperation-internationale-en-faveur-des-aires-protegees>

- Structurer des réseaux d'acteurs régionaux pour inciter des efforts coordonnés de préservation de la biodiversité ;
- Soutenir l'intégration des enjeux de transition écologique auprès des acteurs économiques.
- Encourager la contribution de la recherche au dialogue Science – Société à propos de la biodiversité.